

RÉSUMÉ

1. Pendant la majeure partie de la période considérée (2016-2022), l'économie salvadorienne a continué d'afficher des taux de croissance du PIB réel positifs, avec une moyenne annuelle de 2,4% entre 2016 et 2019. L'économie du pays a été fortement touchée par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné non seulement une chute de l'activité intérieure, mais aussi une baisse considérable des recettes provenant des envois de fonds de l'étranger, une source de financement extrêmement importante de la demande intérieure. Le PIB réel d'El Salvador a reculé de 8,2% en 2020. La pandémie a considérablement affecté les exportations et les importations de marchandises et de services, qui ont respectivement diminué de 21% et 10,6% en termes réels. L'économie salvadorienne s'est redressée de la crise liée à la pandémie en 2021, le PIB réel ayant progressé de 10,3% cette année-là. Cette croissance importante s'explique à la fois par la reprise de la demande intérieure et par le renforcement de la demande extérieure, ainsi que par l'augmentation des envois de fonds, qui ont représenté 26,1% du PIB en 2021. Les exportations et les importations de marchandises et de services ont connu une reprise soutenue puisqu'elles ont toutes deux augmenté de plus de 26% en termes réels par rapport aux niveaux de 2020. L'économie salvadorienne a progressé de 2,2% au cours des trois premiers trimestres de 2022 et on estime que le taux de croissance réel pour l'ensemble de l'année atteindra 2,8%.

2. La composition des dépenses du PIB d'El Salvador se caractérise toujours par un niveau élevé de consommation, tant publique que privée. La consommation totale a représenté 103,2% du PIB en 2021, répartis comme suit: 83,4% pour la consommation privée (ménages) et 19,7% pour la consommation publique. Une grande partie de la consommation privée est financée par les envois de fonds provenant de l'étranger.

3. À partir de novembre 2016, en vertu de la Loi de responsabilité budgétaire (LRF) en faveur de la soutenabilité des finances publiques et du développement social, diverses mesures visant à assainir et à stabiliser les finances publiques ont été introduites, comme l'augmentation de la charge fiscale et la limitation des dépenses de consommation. La LRF vise à garantir l'équilibre budgétaire à long terme en établissant des objectifs pour le solde primaire, afin de réduire le ratio de la dette au PIB, puis de le maintenir à un niveau stable. Grâce à ces politiques, le déficit du gouvernement central est resté relativement stable entre 2016 et 2019 puisqu'il a varié entre 1,9% et 3,7% du PIB. Toutefois, en 2020, le déficit a atteint 10,4% du PIB en raison de l'augmentation des dépenses engendrée par la mise en œuvre des mesures adoptées pour faire face à la pandémie. En 2021, toujours en raison des effets défavorables de la pandémie, le déficit s'est chiffré à 5,9% du PIB.

4. En avril 2020, pour faire face à la pandémie de COVID-19, le Ministère des finances a obtenu une enveloppe d'un montant total de 2 milliards d'USD et, en mai de la même année, une enveloppe supplémentaire d'un montant de 1 milliard d'USD a été accordée. Les principales mesures fiscales et de dépenses adoptées pour faire face à la pandémie incluaient une subvention unique de 300 USD octroyée à environ 75% de l'ensemble des ménages; la distribution de paniers alimentaires aux familles affectées; des reports de paiement de trois mois au titre des services publics; l'exonération du droit d'accise sur le tourisme pendant trois mois pour les entreprises opérant dans le secteur du tourisme; et la suppression temporaire des droits d'importation pour les importations de produits médicaux et alimentaires essentiels (textiles médicaux, désinfectants, farine, riz, haricots), entre autres. En outre, diverses mesures ont été mises en œuvre pour faciliter l'accès au crédit et alléger la charge financière des particuliers et des entreprises, comme la réduction des réserves obligatoires des banques et la modification des provisions pour créances douteuses. En outre, un fonds d'affectation spéciale de 650 millions d'USD a été créé pour soutenir les travailleurs et les PME.

5. Le dollar des États-Unis est la monnaie ayant cours légal et l'unité de compte du système financier salvadorien. El Salvador étant une économie dollarisée, le pays n'a pas la possibilité d'appliquer sa propre politique monétaire; le champ d'action de la Banque centrale de réserve se limite donc principalement à la gestion des réserves de liquidités. El Salvador a été le premier pays à introduire le bitcoin comme monnaie légale en juin 2021. D'après les autorités, cette initiative vise à promouvoir l'inclusion financière. Le Fonds Fidebitcoin, doté d'un capital de 150 millions d'USD, et le Portefeuille Chivo, une billetterie numérique, ont été créés pour soutenir les transactions en bitcoins et assumer une partie des risques liés à celles-ci. Il n'est pas établi de statistiques distinctes concernant l'utilisation du bitcoin car, conformément à la Loi sur le bitcoin, l'unité de compte est l'USD. Il est donc difficile de quantifier son utilisation effective. On estime que le Portefeuille Chivo compte environ 4 millions d'utilisateurs.

6. Entre 2016 et 2018, le compte courant de la balance des paiements d'El Salvador a enregistré un déficit croissant, qui a atteint 3,3% du PIB. En 2019, ce déficit a été ramené à 0,4% du PIB. En 2020, en raison de la pandémie, les exportations et les importations de marchandises et de services ont chuté, mais les importations ont diminué dans une plus grande proportion, ce qui a entraîné un excédent du compte courant équivalent à 0,8% du PIB. En 2021, avec la reprise de l'économie, le compte courant s'est détérioré jusqu'à afficher un déficit équivalent à 5,1% du PIB; cette détérioration s'est accentuée en 2022. Le déficit de la balance du commerce des marchandises a augmenté entre 2016 et 2019 avant de diminuer en 2020 en raison de la pandémie. Il a toutefois fortement augmenté en 2021 jusqu'à atteindre 7 263 millions d'USD, une tendance qui s'est poursuivie en 2022. En revanche, la balance du commerce des services a été excédentaire pendant la période considérée. Le niveau élevé des transferts courants, principalement des envois de fonds provenant des Salvadoriens vivant à l'étranger, a continué de compenser le déficit du compte courant. En 2021, les envois de fonds de l'étranger ont représenté au total 7 465 millions d'USD, soit 26% du PIB. Le compte financier de la balance des paiements a été déficitaire tout au long de la période considérée, ce qui reflète l'accroissement de l'endettement net. Au 31 décembre 2021, le solde de la dette extérieure totale avait atteint 21 280 millions d'USD (74% du PIB). Les flux nets d'investissement étranger direct (IED) se sont maintenus en moyenne à 2% du PIB. En septembre 2022, le niveau des réserves internationales nettes s'élevait à 2 941 millions d'USD.

7. Le commerce des marchandises a continué d'augmenter pendant la période à l'examen. Bien qu'une contraction ait été enregistrée en 2020 sous l'effet de la pandémie, les importations et les exportations des entreprises sous douane ont fortement rebondi en 2021 par rapport aux importations et exportations totales. Le commerce total (fabrication sous douane incluse) a représenté 21 704,7 millions d'USD en 2021, soit un peu plus des deux tiers du PIB. En septembre 2022, les exportations cumulées d'El Salvador se sont chiffrées à 5 688,9 millions d'USD, soit 15,4% de plus que le montant enregistré à la même période en 2021. Toujours en septembre 2022, les importations de marchandises se sont élevées à 13 488,2 millions d'USD, un montant supérieur de 24,4% à celui enregistré à la même période en 2021. La structure des exportations d'El Salvador n'a pas beaucoup changé entre 2016 et 2021, le secteur des textiles et des vêtements étant resté le plus important puisqu'il représentait environ un tiers des exportations hors entreprises sous douane et près de 70% des exportations des entreprises sous douane en 2021. S'agissant des importations, les produits manufacturés représentent un tiers du total; il s'agit essentiellement de machines, de matériel de transport, de textiles, de matières plastiques et de produits chimiques. Les principaux marchés d'exportation d'El Salvador (hors fabrication sous douane) sont toujours les autres membres du Marché commun centraméricain (MCCA) et les États-Unis. Ces derniers restent le principal fournisseur des marchandises importées par El Salvador, devant la Chine, le Guatemala et le Mexique.

8. Pendant la période considérée, l'excédent de la balance des services a progressivement augmenté jusqu'à atteindre 4,8% du PIB en 2019. Les excédents les plus importants ont été enregistrés dans le secteur des "voyages" et au niveau de la valeur ajoutée des activités de fabrication sous douane. Après avoir diminué en 2020, l'excédent a de nouveau augmenté en 2021, principalement en raison d'une augmentation des crédits au titre de la fabrication sous douane. Le stock d'investissement étranger en El Salvador a atteint 10 378,3 millions d'USD à la fin de 2021. Pendant la période considérée, les flux nets d'IED s'élevaient en moyenne à 548,8 millions d'USD par an.

9. El Salvador est Membre de l'OMC depuis le 7 mai 1995 et accorde au moins le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) à tous ses partenaires commerciaux. Le présent examen est le cinquième examen des politiques commerciales du pays. Ce dernier a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) en février 2016 et a déposé son instrument d'acceptation auprès de l'Organisation le 4 juillet 2016. En septembre 2006, le pays a accepté le Protocole portant amendement de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, qui confère un caractère permanent à une décision sur les brevets et la santé publique. El Salvador compte parmi les participants à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) mais ne participe pas à l'ATI élargi adopté à la Conférence ministérielle de Nairobi en 2015. À la Conférence ministérielle de 2022, qui s'est tenue à Genève, le pays a indiqué qu'il souscrivait aux efforts déployés pour améliorer le fonctionnement de l'OMC et a insisté sur l'importance de l'aboutissement du programme de travail multilatéral dans des domaines tels que les subventions à la pêche et l'agriculture. Il a également souligné qu'il était important de disposer d'un système multilatéral fort et de continuer à promouvoir les intérêts des petites économies. Pendant la période considérée, El Salvador a présenté plusieurs notifications au titre des différents Accords de l'OMC. Il

a toutefois quelques notifications en suspens, principalement dans les domaines de l'agriculture et des restrictions quantitatives. Depuis le dernier examen, El Salvador n'a été impliqué dans aucune procédure de règlement des différends à l'OMC en tant que plaignant ou défendeur, mais il a participé à six affaires en tant que tierce partie.

10. El Salvador participe au processus d'établissement d'une union douanière, à savoir le Marché commun centraméricain (MCCA). En 2017, le pays a engagé des négociations en vue de s'associer au processus d'intégration poussée lancé en 2015 par le Honduras et le Guatemala. Le 16 août 2018, il a déposé son instrument d'acceptation du Protocole d'adhésion au Protocole d'habilitation de l'intégration poussée, initiée par le Guatemala et le Honduras, auprès du Secrétariat de l'intégration centraméricaine (SICA). Après une interruption, les négociations ont repris en juillet 2021.

11. Depuis le dernier examen de la politique commerciale d'El Salvador, mené en 2016, des accords commerciaux conclus avec la République de Corée et le Royaume-Uni et négociés conjointement avec d'autres partenaires d'Amérique centrale sont entrés en vigueur, de même qu'un accord bilatéral de portée partielle avec l'Équateur. Ainsi, outre le MCCA, El Salvador applique des accords de libre-échange et/ou des accords de portée partielle conclus avec le Chili, la Colombie, Cuba, l'Équateur, les États-Unis (ALEAC-RD), le Mexique, le Panama, la République de Corée, la République dominicaine (ALEAC-RD et Amérique centrale-RD), le Royaume-Uni et l'Union européenne.

12. Les principes fondamentaux de la politique commerciale d'El Salvador restent l'approfondissement de l'intégration centraméricaine, ainsi que la promotion de l'accès aux marchés étrangers et l'amélioration de l'intégration du pays dans l'économie internationale. Le Plan du gouvernement (Plan Cuscatlán), élaboré en 2019, définit, entre autres, les objectifs de politique extérieure suivants: i) encourager l'intégration centraméricaine dans une perspective globale; ii) promouvoir l'IED par le renforcement institutionnel et une plus grande intégration économique régionale; et iii) stimuler le commerce extérieur en tirant parti des traités commerciaux et des accords multilatéraux en vigueur, en promouvant les exportations des MPME nationales et en facilitant le transit douanier.

13. Pendant la période considérée, El Salvador a élaboré une stratégie à long terme, à savoir la Politique de commerce et d'investissement 2020-2050, publiée en 2021. L'un des objectifs de cette politique est d'attirer l'IED pour favoriser le développement d'industries et de services de haute technologie et d'établir des synergies avec l'économie nationale. La Loi sur l'investissement dispose que les investisseurs étrangers ont les mêmes droits et obligations que les investisseurs nationaux et peuvent transférer à l'étranger tous les fonds liés à leurs investissements. Conformément aux accords de protection des investissements et aux accords de libre-échange auxquels il est partie, El Salvador accepte que les différends entre l'État salvadorien et les investisseurs des autres parties signataires soient soumis à un arbitrage international. En vertu de la Loi sur la stabilité juridique des investissements, les investisseurs étrangers qui investissent dans certains secteurs économiques bénéficient de la sécurité juridique via la souscription de contrats avec l'État. Pendant la période considérée, El Salvador a adopté plusieurs lois, comme la Loi sur l'amélioration de la réglementation et la Loi sur les procédures administratives, dont la mise en œuvre pourrait contribuer à rendre le climat de l'investissement plus transparent. Les entreprises étrangères sont soumises au même régime d'imposition que les entreprises nationales. Toujours pendant la période considérée, El Salvador a élaboré un programme numérique national pour la période 2020-2030, qui prévoit un ensemble de mesures destinées à promouvoir l'instauration d'un écosystème numérique national en vue de favoriser le développement durable du pays et le bien-être social.

14. Le cadre juridique des douanes n'a fait l'objet d'aucun changement fondamental. À l'échelle de l'Amérique centrale, la Déclaration unique centraméricaine (DUCA), qui intègre les principaux documents pour le commerce de marchandises dans la région, est entrée en vigueur en 2019. Pendant la période à l'examen, El Salvador a poursuivi son processus de modernisation des douanes grâce, entre autres, à l'adoption du système ASYCUDA World, à la transmission électronique de la déclaration anticipée (avec le Guatemala et bientôt avec le Honduras), à l'amélioration du système de gestion des risques, à la numérisation et à l'automatisation des services douaniers, à l'installation de systèmes de radio-identification dans les zones douanières et à l'amélioration de l'infrastructure matérielle des postes frontalière. Conformément à l'Accord sur la facilitation des échanges, El Salvador a honoré ses engagements de la catégorie C relatifs au programme d'opérateur de confiance et au transit, seul l'achèvement de la mise en œuvre du guichet unique restant en suspens. Le Comité national de la facilitation des échanges a mis en œuvre plusieurs plans d'action, qui incluent des

mesures telles que la simplification des procédures commerciales, la numérisation des processus, la modernisation des systèmes d'information du Centre de traitement des importations et des exportations (CIEX) et l'interconnexion de ce dernier avec d'autres institutions.

15. En tant que membre du MCCA, El Salvador applique le Tarif d'importation centraméricain, qui comprend 11 taux de droits, tous *ad valorem*, lesquels varient entre 0% et 164%. Au 1^{er} janvier 2022, 47,8% des lignes étaient en franchise de droits. La moyenne arithmétique des droits NPF appliqués est restée à 6,3% en 2022 (comme en 2015), avec un taux moyen de 12,4% pour les produits agricoles (définition de l'OMC) et de 5,3% pour les produits non agricoles. Le taux de droit le plus élevé (164%) s'applique aux viandes, aux abats comestibles et aux préparations et conserves de volailles. En mars 2022, afin de lutter contre l'inflation, El Salvador a temporairement abaissé à 0% les droits visant 49 lignes correspondant à des produits alimentaires de base et à des intrants agricoles. Le pays a consolidé la totalité de son tarif douanier dans le cadre de l'OMC. L'importation et la vente sur le marché intérieur de la majorité des marchandises, ainsi que la prestation de services, sont assujetties à la taxe sur la cession de biens meubles et la fourniture de services (IVA), dont le taux est de 13%. En outre, des taxes spécifiques et *ad valorem* à la consommation s'appliquent à certains produits, nationaux et importés, tels que l'alcool, les boissons alcooliques, les produits du tabac et leurs succédanés, les armes et explosifs, et les boissons gazeuses et énergisantes.

16. El Salvador interdit l'importation de certains produits, réserve exclusivement à l'État l'importation d'autres produits et applique des restrictions à l'importation de nombreux produits pour des raisons de santé publique, de sécurité publique, de protection de l'environnement, de préservation des végétaux et de santé des animaux, ainsi que pour se conformer aux conventions internationales. Pour importer ces produits, il faut obtenir des permis, des autorisations, des certificats et/ou des visas délivrés par divers organismes de réglementation. À la fin de 2022, El Salvador a mis à jour sa notification à l'OMC concernant les procédures de licences d'importation.

17. La Loi spéciale sur la protection du commerce, qui est entrée en vigueur en 2016 et qui a été notifiée à l'OMC cette même année, énonce les prescriptions, délais et procédures applicables aux enquêtes en matière de dumping, de subventions et de sauvegarde, et donne à l'autorité compétente le pouvoir de mener ces enquêtes et de faire respecter les dispositions relatives à la protection du commerce. Le règlement d'application de la Loi spéciale sur la protection du commerce, dont la notification à l'OMC est en cours d'élaboration, a été publié en 2017. El Salvador n'a pas souvent recours à des mesures de défense commerciale et n'a ouvert aucune enquête en matière de droits compensateurs ou de sauvegarde. Pendant la période considérée, le pays a ouvert deux enquêtes antidumping et a entrepris la révision d'une mesure.

18. Les exportateurs peuvent effectuer leurs formalités d'exportation et obtenir les certificats sanitaires, phytosanitaires et d'origine pertinents via le CIEX. Il n'y a pas de taxes à l'exportation et la TVA est prélevée au taux de 0%. L'exportation de certains produits est prohibée ou soumise à restrictions, généralement pour des motifs liés à l'environnement, à la santé, à la sécurité publique ou au contrôle de la qualité, ou pour respecter des engagements internationaux. El Salvador contrôle l'exportation de certains produits, comme le sucre de canne, les produits chimiques pour l'agriculture et les médicaments vétérinaires, le café, les machines, les armes et les explosifs et les biens du patrimoine culturel. Pendant la période considérée, le pays a appliqué une restriction temporaire à l'exportation de haricots rouges afin d'assurer l'approvisionnement du marché intérieur.

19. Aucun changement important n'a été apporté au régime d'incitations à l'exportation. La Loi sur les zones franches industrielles et commerciales (LZPIC), modifiée en 2013, établit un régime d'incitations fiscales fondé sur des prescriptions minimales en matière d'investissement et d'emploi, ainsi que sur le lieu d'implantation des entreprises. Les avantages consistent en des exonérations de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les dividendes, des impôts municipaux et de la taxe sur le transfert de biens immobiliers. En 2021, les exportations des zones franches se sont chiffrées à 1 252 millions d'USD, soit près de 19% de la valeur totale des exportations de marchandises. La Loi sur les services internationaux (LSI) prévoit des incitations tarifaires et fiscales en faveur des entreprises nationales et étrangères exportatrices de services qui respectent les prescriptions minimales en matière d'investissement et d'emploi. En 2019, les services spécialisés pour les aéronefs ont été reconnus comme étant visés par les incitations prévues par la législation. Des modifications de la LZPIC et de la LSI sont envisagées pour élargir l'éventail des secteurs et activités admissibles, assouplir les prescriptions en matière d'investissement et d'emploi et accroître les avantages.

20. La promotion des exportations reste assurée par l'Agence de promotion des exportations et des investissements (PROESA). Outre ses services traditionnels (conseils à l'exportation, renseignements stratégiques et promotion commerciale), la PROESA offre de nouveaux dispositifs de soutien tels que les programmes "Mujer Exporta" et "Innovation pour l'exportation" (axé sur l'exportation de produits alimentaires et de boissons à forte valeur ajoutée et différenciée) et le Programme en faveur du personnel d'encadrement, qui vise à accroître la compétitivité des entreprises. La Banque de développement d'El Salvador (BANDESAL) accorde des prêts et des garanties pour soutenir les exportations, bien que les montants soient modestes.

21. En outre, El Salvador offre des incitations au secteur de la production qui consistent à fournir un soutien financier et technique aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME), à promouvoir la compétitivité et à attirer l'investissement. Ces dernières années, les aides ont aussi été destinées à faciliter la relance des entreprises touchées par la pandémie, à aider les femmes entrepreneurs et à encourager les investissements dans les énergies renouvelables et les technologies vertes. La BANDESAL octroie un financement, directement ou par l'intermédiaire d'institutions financières, pour la formation de capital, le développement et la reconversion du parc industriel, la modernisation des machines et du matériel et les projets axés sur l'efficacité énergétique, entre autres. La Commission nationale des micro et petites entreprises (CONAMYPE) du Ministère de l'économie est chargée de mettre en œuvre les politiques destinées à stimuler le développement et la compétitivité de ces entreprises en menant de nombreuses activités dans ce domaine. Il existe en outre plusieurs fonds de développement qui sont utilisés pour fournir un soutien financier aux entreprises salvadoriennes.

22. Pendant la période considérée, aucun changement important n'a été apporté au cadre juridique et institutionnel régissant l'élaboration et l'application des règlements techniques et des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). La Loi portant création du système salvadorien pour la qualité dispose que les règlements techniques salvadoriens (RTS) doivent être conformes aux dispositions de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce et de l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires. Les notifications présentées par El Salvador concernant ces 2 types de mesures prévoient un délai de 60 jours pour la présentation d'observations. D'après les autorités, la majorité des RTS, y compris les procédures d'évaluation de la conformité y relatives, sont basés sur les normes internationales. L'élaboration et l'adoption des RTS sont fondées sur le Guide des bonnes pratiques en matière de réglementation technique et la même procédure s'applique pour les mesures SPS. Pour certains produits, El Salvador reconnaît les enregistrements sanitaires effectués par les autorités des pays membres du MCCA, ainsi que les registres et systèmes d'inspection sanitaire d'autres partenaires commerciaux dans le cadre des accords de libre-échange pertinents.

23. Depuis le dernier examen, des changements ont été apportés au cadre juridique d'El Salvador en matière de politique de la concurrence. La Loi sur la concurrence a été réformée en 2017 et 2021. Depuis la réforme de 2017, les décisions de la Direction générale de la concurrence peuvent être contestées devant les tribunaux administratifs. La réforme de 2021 a permis de moderniser plusieurs procédures et a rendu possible l'utilisation de moyens électroniques et technologiques pour mettre en œuvre les mesures prises par la Direction générale de la concurrence. En outre, le programme de clémence a été élargi. Entre 2016 et 2021, la Direction générale de la concurrence a ouvert 29 enquêtes, la plupart du temps à la suite d'une plainte, et a sanctionné 5 pratiques illicites. Par ailleurs, 16 demandes de concentration économique, principalement issues des secteurs de la finance, des boissons et des télécommunications, ont été admises pour traitement.

24. El Salvador n'est pas signataire de l'Accord de l'OMC sur les marchés publics et n'a pas non plus le statut d'observateur auprès du Comité des marchés publics. La législation salvadorienne ne fait pas de distinction entre les fournisseurs salvadoriens et les fournisseurs étrangers en ce qui concerne leur participation aux marchés publics. Toutefois, en cas d'égalité de conditions entre les offres, la préférence est donnée à l'offre salvadorienne (sauf pour les marchés passés dans le cadre d'accords commerciaux). En vertu d'une réforme de la législation, la part du budget annuel consacré aux achats et aux marchés publics que chaque entité publique doit attribuer aux MPME a été portée à 25% en 2019. En 2021, une nouvelle législation a été adoptée pour les marchés relatifs à certains projets d'infrastructure des municipalités.

25. La réforme de la Loi sur la propriété intellectuelle (LPI) a été approuvée en 2017. Elle permet aux titulaires de droits d'auteur et de droits connexes de gérer l'utilisation de leurs œuvres. La LPI habilite le titulaire du droit d'auteur à importer ou exporter des copies de ses œuvres réalisées légalement ou à en autoriser l'importation ou l'exportation, et à empêcher l'importation ou

l'exportation des copies réalisées de façon illégale; elle prévoit des droits similaires pour les titulaires de droits de propriété industrielle. El Salvador autorise l'octroi de licences obligatoires, limitées à l'approvisionnement du marché intérieur. Des licences obligatoires d'exploitation de brevet peuvent être octroyées pendant toute la durée nécessaire lorsque l'état d'urgence est déclaré ou pour des raisons de sécurité nationale, à condition que ces licences soient indispensables pour répondre aux besoins élémentaires de la population. Jusqu'en 2022, aucune licence obligatoire n'avait été délivrée en El Salvador. Le 17 juin 2022, compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, le pays a adopté la Décision ministérielle sur l'Accord sur les ADPIC pour la production et la fourniture de vaccins. La Direction générale des douanes (DGA) peut intervenir pour appliquer des mesures à la frontière conformément à des décisions prises par l'autorité compétente, d'office lorsque cela est approprié ou à la suite d'une plainte du titulaire du droit dûment accrédité.

26. Pendant la période considérée, le secteur agricole a progressé de façon irrégulière, son taux de croissance étant passé de 8,3% en 2016 à 2,1% en 2021. Cette année-là, il a contribué pour 4,9% au PIB national et pour 15,7% à l'emploi. Les principaux produits agricoles du pays sont les céréales de base et d'autres cultures, les bovins, les produits avicoles et la canne à sucre. Le sous-secteur du café a continué d'afficher une tendance à la baisse. El Salvador est un importateur net de produits agricoles, raison pour laquelle le déficit de la balance commerciale du secteur a augmenté pendant la période considérée. Les produits agricoles (définition de l'OMC) bénéficient d'un niveau de protection tarifaire plus élevé (12,4%) que les produits non agricoles (5,3%). Pendant la période considérée, El Salvador a appliqué des contingents pour offre insuffisante afin de remédier à la pénurie de certains produits causée par des phénomènes climatiques défavorables et a adopté plusieurs mesures de soutien en faveur du secteur liées à la COVID-19. Le pays soutient le secteur agricole dans le but premier d'assurer la souveraineté alimentaire. Sa dernière notification à l'OMC concernant le soutien interne porte sur l'année 2015/16; le soutien est modeste et comprend principalement des crédits, la fourniture d'intrants et une assistance technique.

27. En 2017, l'extraction de métaux a été interdite en El Salvador pour des raisons environnementales. La législation interdit l'extraction de métaux du sol et du sous-sol. Cette interdiction vise les activités de prospection, d'extraction, d'exploitation et de traitement, que ce soit à ciel ouvert ou dans des mines souterraines. Bien qu'on n'ait pas découvert de ressources pétrolières en El Salvador et que le pays reste un importateur de produits dérivés du pétrole, ces derniers ont représenté environ 67% de l'approvisionnement total en énergie en 2021. Pendant la période considérée, la production d'électricité renouvelable a été encouragée, ce qui s'est traduit par une augmentation de la capacité installée d'énergie solaire photovoltaïque et par la création de la première installation de production d'énergie éolienne. En outre, une nouvelle stratégie a été élaborée, à savoir la Politique énergétique nationale 2020-2050, qui établit les lignes directrices pour la mise en place d'un système énergétique efficace, compétitif et assorti d'engagements en matière de protection de l'environnement.

28. Le secteur salvadorien des services reste largement ouvert à la participation étrangère. En 2021, le secteur des services financiers a contribué pour 6,6% au PIB. En El Salvador, la plupart des banques sont sous contrôle étranger et leurs activités ne sont pas soumises à restrictions. La présence commerciale des banques étrangères dans le pays peut prendre la forme de succursales ou de bureaux de représentation. La seule exception au traitement national concerne l'actif détenu en El Salvador par une institution financière étrangère. À cet égard, la Loi sur les banques prévoit que les déposants et les créanciers domiciliés dans le pays jouissent de droits de préférence par rapport à ceux domiciliés à l'étranger. Les conglomérats financiers font également l'objet d'une surveillance globale. Pour pouvoir exercer des activités en El Salvador, les compagnies d'assurance étrangères doivent établir une présence commerciale par le biais d'entreprises juridiquement constituées dans le pays sous forme de filiales. Depuis 1997, l'établissement de nouvelles succursales n'est plus autorisé. La dernière succursale d'une compagnie d'assurance étrangère a cessé ses activités en 2021. La prestation de services d'assurance transfrontières n'est pas autorisée, mais la consommation de ces services à l'étranger ne fait l'objet d'aucune restriction.

29. Le régime juridique du secteur des télécommunications autorise la participation étrangère au capital sans limitation, sauf pour les services de radiodiffusion et de télédiffusion, qui sont réservés aux Salvadoriens. Conformément à la Loi sur les télécommunications, une concession est requise pour la fourniture de services de téléphonie fixe et mobile, ainsi que pour l'utilisation du spectre radioélectrique, qui est réglementée. Pendant la période considérée, la Loi a fait l'objet de plusieurs modifications, notamment pour réglementer l'attribution des fréquences radioélectriques, mettre en place des mécanismes autres que les enchères publiques, protéger les droits des utilisateurs,

renforcer les obligations des opérateurs de télécommunications et adapter la réglementation à l'évolution technologique. Toujours pendant la période considérée, la Direction générale de la concurrence a mené une enquête et sanctionné des pratiques anticoncurrentielles sur le marché de la terminaison d'appels nationaux et internationaux.

30. Pendant la période considérée, la part du secteur des transports dans le PIB était de 4,5% par an en moyenne. L'IED dans le secteur a augmenté de 425,7%, une conséquence des politiques d'ouverture et du dynamisme de ce secteur. Les procédures relatives à la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure, comme le ferry "Ruta del Bicentenario", le nouvel aéroport international du Pacifique et le Train du Pacifique, ont également été lancées et des améliorations ont été apportées aux infrastructures existantes. Dans le domaine maritime et portuaire, la fourniture de services de cabotage par des navires étrangers n'est pas limitée et les entreprises étrangères sont autorisées à exploiter des ports dans le cadre de concessions et à fournir des services portuaires auxiliaires de manutention et d'entreposage. Dans le secteur du transport aérien, il n'y a pas de restrictions à l'investissement étranger à des fins de présence commerciale dans le pays, ni à la participation étrangère au capital des compagnies aériennes salvadoriennes, bien que le cabotage aérien soit exclusivement réservé aux compagnies nationales. El Salvador applique une politique de ciel ouvert et compte 17 accords sur les services aériens. Le transport terrestre est le principal moyen de transport de marchandises et a représenté 14 053 millions d'USD au titre du commerce extérieur du pays en 2021.

31. Le tourisme est de plus en plus important pour El Salvador compte tenu de sa capacité de créer des emplois, d'attirer des investissements et de dynamiser l'économie. Le secteur a connu une évolution positive jusqu'en 2019, mais a été affecté par la pandémie de COVID-19. Une reprise importante de l'activité touristique a été enregistrée à partir de 2021. Il n'y a pas de restrictions à l'investissement étranger dans le secteur.